

Loi Sapin 2 Anti-corruption

INFORMATIONS

DURÉE

1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX

650 € HT / personne

DATES ET LIEUX

Consultez les sessions programmées

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex

N° Siret : 309 660 637 00039

TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption dans votre société

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Connaitre et/ou approfondir ses connaissances sur la loi Sapin 2
- Savoir reconnaître les situations de corruption
- Acquérir les bons réflexes pour agir conformément à la loi Sapin 2

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

INTRODUCTION À LA CORRUPTION

- La corruption en France et dans le monde
- Les définitions

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ANTICORRUPTION DE LA LOI SAPIN 2

- Présentation générale de la loi
- Les 8 mesures de l'article 17 de la loi

AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

- Les recommandations de l'Agence Française Anticorruption
- Premiers retours sur les contrôles réalisés

A VOUS DE JOUER !

- Do's & Don'ts
- Mises en situation

En intra-entreprise, le programme est personnalisable à vos besoins suivant votre activité, vos risques et les fonctions des participants.